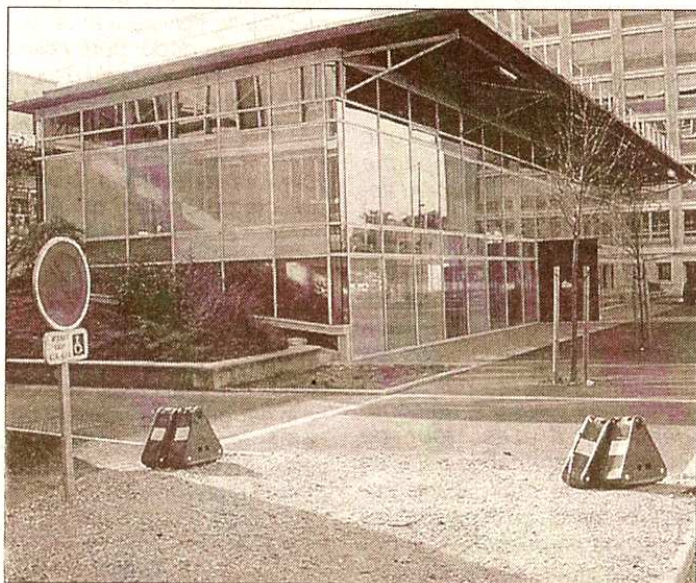


Melun

Enfin des places pour handicapés à la cité administrative !

Notre article du 9 novembre a porté ses fruits. Il y a désormais des places dignes de ce nom à la cité administrative.



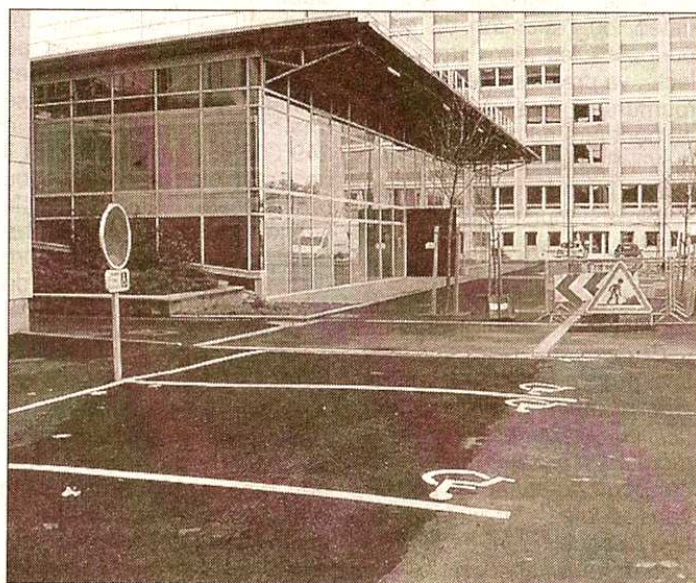
Avant le 9 novembre...

Il aura fallu moins d'un mois pour que le problème évoqué dans nos colonnes et sur Youtube trouve une solution. Suite à l'article paru dans La Rép du 9 novembre ("Une seule place pour handicapés... dans les graviers à la cité administrative") et à la "vidéo choc" dénonçant "un grave dysfonctionnement concernant le stationnement des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite devant la cité administrative, selon l'association Mobilité réduite, cité qui accueille pas moins de cinq administrations recevant du public, monsieur le préfet de Seine-et-Marne a

été très réactif". En effet, toujours selon l'association, qui veille au respect des normes en vigueur et des lois en faveur des handicapés, "dès le 12 novembre, le préfet a assuré le président de l'association que le nécessaire serait fait dans les meilleurs délais pour remédier à ces dysfonctionnements et confirme que des travaux de mise en conformité sont actuellement en cours".

Promesse tenue

Toujours fidèles à leur principe qui est de vérifier dans tout le sud Seine-et-Marne si les handicapés peuvent sta-



... Et deux semaines après

tionner convenablement et accéder aux lieux publics, les membres de l'association se sont rendus dès le 21 novembre pour constater le résultat de ces travaux de mise en conformité.

De fait, les photos ci-contre montrent que le changement a été radical et que la promesse préfectorale a été tenue.

Le président de Mobilité réduite, Jean-Michel Royère d'Avon, rappelle au passage que "conformément à la loi "handicap" du 11 février 2005, tout doit être accessible aux personnes en situation de handicap et à mobilité

réduite dans 61 mois. Il y a énormément de travail à faire de la part des collectivités territoriales mais aussi de la part des commerces et entreprises recevant du public. L'association Mobilité réduite reste très vigilante et fera en sorte que la loi soit respectée".

Les personnes concernées par ce type de problème peuvent contacter l'association au 1 bis, avenue des Carrosses, 77210 Avon, tél. 09 50 10 95 33 - Site Internet : <http://www.accessiblepoumoi.com>, courriel : mobilitereduite@gmail.com.

O.B.